

Michel Hoff
Botaniste et enseignant chercheur à l'Université de Strasbourg (UNISTRA)

Rhin Ried Bruch

Préservons la diversité naturelle du monde vivant

La terre est peuplée de millions d'espèces végétales et animales dont le nombre diminue de manière accélérée. Les scientifiques considèrent que **plus d'une espèce sur trois est aujourd'hui menacée de disparition dans le monde.**

Face à ce constat, les États membres de l'union européenne se sont donnés comme objectif le maintien, voire la restauration de cette biodiversité par la conservation d'habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire.



NATURA 2000, un réseau écologique européen

L'union européenne, au travers des Directives «Habitats, Faune, Flore» et «Oiseaux», a choisi d'agir pour la conservation et la restauration de la biodiversité en s'appuyant sur un **réseau cohérent d'espaces naturels** désignés pour leur richesse naturelle particulière, et représentatifs de cette diversité. Les États membres contribuent à l'élaboration de ce réseau en proposant les espaces naturels correspondant à cet objectif. L'union européenne garantit l'harmonisation du réseau Natura 2000, constitué de deux types de sites :

Les sites « oiseaux » ou Zones de Protection Spéciale (ZPS)

sont désignés car ils sont des espaces de reproduction, d'alimentation, d'hivernage ou de migration essentiels à la survie de certaines espèces d'oiseaux rares ou menacées, dites d'intérêt communautaire.

Les sites « habitats naturels – espèces » ou Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

sont désignés car ils comprennent des milieux naturels, des plantes ou des espèces animales (autres que des oiseaux), devenus rares et vulnérables, dits d'intérêt communautaire.

Comment les sites ont-ils été choisis en France ?

Un site Natura 2000 est proposé à la consultation des collectivités lorsque les inventaires scientifiques des richesses naturelles révèlent la présence d'**habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire.**

Définit par un périmètre et par une liste d'habitats naturels et d'espèces, il est soumis à la commission européenne pour validation, puis **désigné en droit français par arrêté ministériel.**

Le site Natura 2000 Rhin Ried Bruch a été désigné en raison de sa biodiversité remarquable, caractéristique notamment des zones humides. Les forêts, les prairies sèches ou humides, ainsi que l'enchevêtrement de cours d'eau, de mares, d'étangs et de marais, offrent des potentialités d'accueil pour de nombreuses espèces d'intérêt communautaire animales (mammifères, oiseaux, poissons, amphibiens, insectes) et végétales.



> Entre 1993 et 1998, le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), sous la présidence du Professeur Roland Carbiener, a été consulté sur l'élaboration du réseau Natura 2000. Il a veillé à l'application rigoureuse de la méthode et à l'utilisation de données pertinentes.
>
> Une dynamique s'est développée autour de ce projet. Les personnes et organismes ressources, privés ou publics ont contribué à l'identification des sites Natura 2000 et à l'élaboration des premiers documents d'objectifs. Ils ont ainsi permis des prises de décision éclairées de la part du comité de pilotage du site Natura 2000.
>
> Aujourd'hui, il reste beaucoup à faire et il y a urgence à agir. Ainsi en est-il pour la plaine de l'Ill, et le Ried Centre Alsace, où les prairies naturelles sont réduites à quelques centaines d'hectares. Dans ces zones, la continuité écologique est loin d'être assurée, alors qu'on y trouve des fleurs rares, des espèces d'oiseaux menacées des habitats naturels qui se réduisent.
>
> Du point de vue du scientifique, la démarche Natura 2000 complète les protections régionales et nationales existantes et présente plusieurs avantages : une méthode structurée nationale et pragmatique, une échelle pertinente (l'Europe) et des surfaces significatives. C'est l'ébauche d'une trame verte et bleue européenne. Elle s'inscrit par ailleurs dans le long terme, repose sur un calendrier précis et conserve une souplesse grâce à une évaluation périodique.
>
> Ce programme est un progrès important préservation des sites naturels remarquables, mais il ne faut pas oublier d'assurer la continuité financière et politique de ces mesures car il est indispensable de travailler sur le long terme.

Définitions

BIODIVERSITÉ
La biodiversité désigne la diversité des organismes vivants. Elle s'apprécie en considérant la diversité des espèces, celle des gènes au sein de chaque espèce, ainsi que l'organisation et la répartition des écosystèmes.

BRUCH
Terme provenant du verbe allemand "brechen" («rompre), allusion à la nappe phréatique qui "rompait" le sol, créant de nombreuses remontées d'eau. Il est utilisé pour désigner les dépressions humides et notamment le Bruch de l'Andlau.

DIRECTIVE « HABITATS »
Adoptée en 1992, cette directive européene "Habitat, Faune, Flore" établit un cadre pour les actions communautaires de conservation de certaines espèces de faune (autre que les oiseaux) et de flore sauvages ainsi que d'habitats naturels présentant certaines caractéristiques. Cette directive répertorie 231 types d'habitats naturels et 900 espèces animales et végétales dits d'intérêt communautaire.

DIRECTIVE « OISEAUX »
Adoptée en 1979, cette directive européene "Oiseaux" vise la conservation à long terme de toutes les espèces d'oiseaux sauvages de l'union européenne, en identifiant 181 espèces menacées qui nécessitent une attention particulière.

ESPÈCE
L'espèce (animale ou végétale) réunit les êtres vivants présentant un ensemble de caractéristiques morphologiques, anatomiques, physiologiques, biochimiques et génétiques communes, pouvant se reproduire entre eux. **Une espèce d'intérêt communautaire** est une espèce sensible, rare ou menacée à l'échelle européenne, inscrite dans la Directive Habitat ou la Directive Oiseaux (réseau Natura 2000). **Une espèce prioritaire** est une espèce d'intérêt communautaire en danger de disparition sur le territoire de l'union européenne nécessitant des mesures de protection et de gestion spécifiques.

ÉTAT DE CONSERVATION
L'état de conservation d'un habitat naturel ou d'une espèce est déterminé à partir de plusieurs critères et rend compte de leur « état de santé ». L'évaluation de l'état de conservation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion visant un état de conservation équivalent ou meilleur. Elle permet de suivre l'évolution des habitats naturels à long terme.

TRAME VERTE ET BLEUE
Réseau fomé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE) et par desdocuments de planification.

FORÊT ALLUVIALE
Fôret dont le caractère très particulier vient de sa relation au fleuve. Sa structure est très complexe (arbres de différents âges, lianes, arbres morts, sous-bois denses...) avec une diversité d'essences forestières dont les plus typiques sont les peupliers noirs, les saules, les frênes. Ses lianes abondantes lui confèrent des allures de « jungle ». Ses surfaces ont été réduites durant le XXe siècle (-50 % sur le Rhin).

HABITAT NATUREL
Zone terrestre ou aquatique caractérisée par sa géographie, ses conditions de milieu et ses groupements d'espèces végétales. **Un habitat naturel d'intérêt communautaire** est un habitat naturel sensible, rare ou menacé à l'échelle européenne, inscrit dans la Directive Habitats (réseau Natura 2000). **Un habitat naturel prioritaire** est un habitat naturel d'intérêt communautaire en danger de disparition sur le territoire de l'union européenne et nécessitant des mesures de protection et de gestion spécifiques.

NATURA 2000
Réseau européen de sites naturels ayant une grande valeur patrimoniale par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. Il a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable. Ce réseau Natura 2000 est constitué par les zones désignées au titre des Directives européenes "Habitats" (Zones Spéciales de Conservation) et "Oiseaux"(Zones de Protection Spéciale).

RAMSAR
La Convention de RAMSAR a pour mission «la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier». Elle a été adoptée dans la ville iranienne de Ramsar en 1971. Le Rhin Supérieur a été désigné site RAMSAR transfrontalier (France, Allemagne) le 5 septembre 2008.

RIED
Terme provenant d'un ancien mot germanique «rieth» signifiant roseau et par extension roselière (zone humide ou marécageuse recouverte de roseaux). Il est utilisé pour désigner ce paysage de prairies et de forêts régulièrement inondé par les remontées d'eaux souterraines et les débordements des nombreux cours d'eau qui le traversent. L'Alsace compte plusieurs «rieds», le plus important en surface étant le «Ried de l'Ill».

ZONE HUMIDE
Les zones humides sont des étendues de marais, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles. L'eau douce, ou salée, y est présente de manière permanente ou temporaire.

Natura 2000 un partenariat entre l'homme et la nature



Natura 2000 est une **démarche basée sur la concertation**, qui se construit avec les gens qui vivent et qui travaillent sur le site Natura 2000. Cette démarche **a pour objectif de concilier** la préservation durable du patrimoine naturel et le maintien des activités humaines dans le site Natura 2000.



Le document d'objectifs ou DOCOB

Ce document de référence décrit l'état initial du site Natura 2000, définit les enjeux et les objectifs du site. Il propose un plan d'actions, les modalités de sa mise en œuvre et les moyens financiers mobilisables pour maintenir ou restaurer les habitats naturels et les espèces en bon état de conservation au regard de la biodiversité. Les actions à mettre en œuvre peuvent notamment prendre la forme de **chartes ou contrats Natura 2000.**

Rhin Ried Bruch : des milieux liés à l'eau

L'eau est le principal élément de cet **écosystème complexe** organisé autour du Rhin, de l'Ill et de la nappe phréatique alsacienne. Les **aménagements** produits par l'homme au cours des derniers siècles ont profondément façonné et modifié les milieux naturels de cette région. **Le site Natura 2000 Rhin Ried Bruch abrite les derniers milieux naturels de la plaine alluviale de l'Ill et du Rhin.**

LE DOCOB DRESSE LE CONSTAT DE L'ÉTAT ACTUEL DES ÉCOSYSTÈMES

Les forêts alluviales

Ces forêts, initialement liées aux zones d'influence du Rhin et de l'Ill occupaient jadis une grande partie de la plaine d'Alsace. Elles ont diminué au profit d'activités humaines et se concentrent désormais dans le site Natura 2000 Rhin Ried Bruch. Celui-ci renferme **les derniers massifs forestiers** continus sur 14 000 ha, constitués à 97 % d'habitats naturels d'intérêt communautaire.

Beaucoup de ces forêts ont perdu leur inondabilité du fait de la canalisation du Rhin. D'autres ont été modifiées par des plantations artificielles. Cependant, plus de la moitié des surfaces forestières présentent actuellement un **bon état de conservation.**

Les prairies humides,les pelouses sèches et les marais

Les prairies présentes sur le site Natura 2000 Rhin Ried Bruch sont les témoins des **paysages rieidiens traditionnels** façonnés par une agriculture extensive liée à l'élevage. Elles constituent des milieux naturels remarquables, habitats naturels de plusieurs espèces d'intérêt communautaire. Les mutations profondes de l'agriculture ont conduit depuis 1970 à une forte diminution des prairies en plaine au profit des cultures. Actuellement, **les mesures agro-environnementales et climatiques** permettent de préserver les dernières prairies dans le site Natura 2000.

Les cours d'eau et les milieux aquatiques

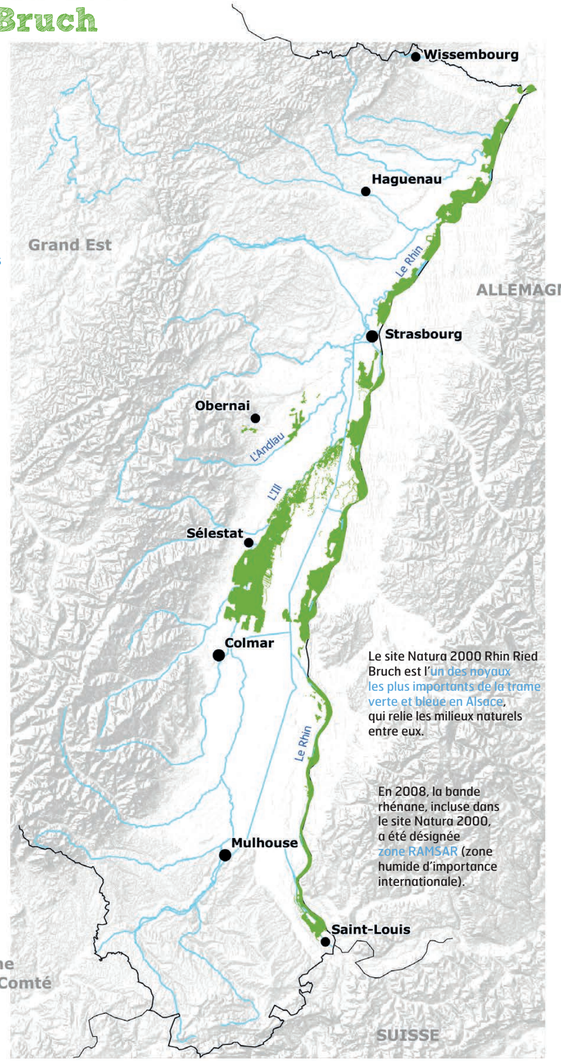
Près de **500 km de cours d'eau**, dont certains alimentés par la nappe phréatique, sillonnent le site Natura 2000 Rhin Ried Bruch. De nombreux plans d'eau, mares, étangs sont aussi présents. Tous ces milieux aquatiques abritent une faune et une flore riches et variées.

Les milieux aquatiques ont souvent **subi d'importantes atteintes** à leur intégrité et à leur fonctionnement, du fait d'aménagements liés aux activités humaines. Il s'agit aujourd'hui de les préserver et de les restaurer au travers de la démarche Natura 2000.

AUJOURD'HUI, IL EST IMPORTANT DE CONTINUER À PRÉSERVER ET RESTAURER LA BIODIVERSITÉ DE CES MILIEUX NATURELS.

LE DOCOB APPPORTE DES CLÉS POUR AGIR.

Le site Natura 2000 Rhin Ried Bruch



Le site Natura 2000 Rhin Ried Bruch couvre un territoire de 38 428 hectares du nord au sud de l'Alsace.

Il concerne 106 communes dans la plaine alluviale de l'Ill et du Rhin.

Il contient des sites désignés au titre de la Directive Habitats et au titre de la Directive Oiseaux.

Le site Natura 2000 Rhin Ried Bruch comprend 16 habitats naturels d'intérêt communautaire (habitats forestiers, aquatiques et milieux ouverts) sur les 131 recensés en France.

Ces habitats naturels abritent en tout 76 espèces d'intérêt communautaire :
- 36 espèces au titre de la Directive Habitats,
- 40 espèces au titre de la Directive Oiseaux

Le site Natura 2000 Rhin Ried Bruch est l'un des noyaux les plus importants de la trame verte et bleue en Alsace, qui relie les milieux naturels entre eux.

En 2008, la bande rhénane, incluse dans le site Natura 2000, a été désignée zone RAMSAR (zone humide d'importance internationale).

Légende

Site Natura 2000 Rhin Ried Bruch

Réseau hydrographique principal

Relief

SIG-ENV-2640
Réalisation : Région Grand Est / GeC
Données : Région Grand Est
Fond de carte : Région Grand Est
Janvier 2018

Ce document est imprimé sur du papier bénéficiant de l'écolabel européen et certifié PEFC imprimé par une imprimerie labellisée Imprim'vert.
imprim'vert® Imprimeur certifié Imprim'®

COORDINATION GÉNÉRALE

Pour toute question sur l'animation du site Natura 2000 Rhin Ried Bruch

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Structure animatrice du document d'objectifs du site Natura 2000 Rhin Ried Bruch.

Région Grand Est
1 Place du Adrien Zeller - BP 91006 - 67070 Strasbourg cedex
Tél. 03 88 15 69 17 - Fax 03 88 15 69 19
Email : estelle.proano@grandest.fr
Site internet : www.grandest.fr

PARTENAIRES TECHNIQUES

CONSEIL DÉPARTEMENTAL Bas-Rhin
www.bas-rhin.fr
Conseil départemental Haut-Rhin
Strasbourg.eu
Office National des Forêts
CNPF Centre Régional de la Propriété Forestière GRAND EST
LPO
Conservatoire des Sites Alsaciens
Petite Camargue Alsacienne
BUFO
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

FINANCEURS DE L'ANIMATION

UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales
NATURA 2000
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
GRAND EST

La plaquette est téléchargeable sur www.grandest.fr

GRAFITI.FR - 07/2010
Réalisation :
Textes : Estelle Proano-Lang (Région Grand Est),
Frédérique de la Gorce (ONF), Benoît Pleis (DREAL), Grafiti.
Graphisme : Grafiti.
Illustrations : Caroline Kathly
Crédits photos : CSA : Luc Dietrich, Région Grnd Est : Cordier, Marbach et Schwebel, Bringard, Gissy, Noto-Campanella, Clément Arthenon, Isenmann, Naegelen, Rothan-Airdiasol, ONF : Frédérique De La Gorce, Marc Solari, Richard Boeuf, IGN, Cakcis, Richard Schultz, DREAL.



RHIN, RIED, BRUCH

Natura 2000 et vous

Comprendre, adhérer, agir pour préserver nos milieux naturels

NATURA 2000